



VILLE DE MENNECY

Boite Postale N°1
91541 – MENNECY Cedex (ESSONNE)

20110013

TEL : 01.69.90.80.30

Fax : 01 64 57 00 41

66

DEC 18 11 3

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la ville de Mennechy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération en date du 16 janvier 2011, portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de conclure une convention définissant les modalités de mise à disposition d'équipements par la Commune de Mennechy au profit du M.A.T. dans le cadre de l'organisation de diverses manifestations,

DECIDE

Article 1 : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la ville de Mennechy, accepte la convention du 18 janvier 2011 ci-annexé et est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant, à intervenir entre la ville de MENNECY et l'association Mennechy Animation Tourisme sise 65 Bd Charles de Gaulle – 91 540 MENNECY représentée par son président Monsieur JUHEL.

Article 2 : Monsieur le Maire de Mennechy et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du département de l'Essonne
- Madame le Receveur Municipal
- Monsieur le Président du M.A.T.
- Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de l'Animation

La présente décision sera insérée au registre des décisions de la ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 18 janvier 2011

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennechy
1^{er} Vice Président de la CCVE

66

VILLE DE MENNECY



20110014

66

Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY CEDEX
Tel: 01 69 90 80 30
Fax: 01 64 57 00 41
DEC 27 11 4

www.mennechy.fr



DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la ville de MENNECY,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2011 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur **Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**, Maire de la ville de MENNECY, accepte le contrat à intervenir **entre la ville de MENNECY et la société SVP**, sise 70 rue des Rosiers – 93 585 SAINT-OUEN Cedex représentée par son directeur commercial **Monsieur MARTINEAU Vincent**.

ARTICLE 2 : La prestation comprend un accès illimité pour 4 accrédités à un service d'information, d'aide à la décision et de conseils juridiques de manière générale dans divers domaines du monde des collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011 et sera réalisée pour un montant de 410 € HT / Mois, soit 4510 € HT (quatre mille cinq cent dix euros Hors Taxes). La période du 1^{er} au 31 janvier 2011 est offerte.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Madame le Receveur Municipal

La présente décision sera insérée au registre des Décisions du Maire de la Ville de MENNECY.



Fait à Mennechy, le 27 janvier 2011

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennechy
1er Vice Président de la CCVE

66

VILLE DE MENNECY

DEC 32 11 5

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY

VU le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics relatif aux procédures adaptées,

VU la délibération en date du 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal

VU la nécessité de réaliser une mission de diagnostic sur les désordres relevés sur la Tribune Jean Jacques ROBERT à Mennechy,

DECIDE

ARTICLE 1er : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de MENNECY, attribue le marché à procédure adaptée, pour mission de diagnostic sur les désordres relevés sur la Tribune Jean Jacques ROBERT à Mennechy, à la société QUALICONSULT, sise 4, rue du Bois Sauvage 91055 EVRY CEDEX, représentée par Monsieur Jean Damien VOGEL, en sa qualité de directeur technique.

ARTICLE 2 : Le montant forfaitaire du marché est de 700 euros HT (sept cents euros) soit 837.20 euros TTC (huit cent trente sept euros et vingt centimes).

La durée du marché est de 40 jours.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal,
- Au titulaire du marché.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 1^{er} février 2011

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire,
1er Vice Président de la Communauté
de Communes du Val d'Essonne.



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

CG



DEC 33 11 6

20110016

66

DECISION DU MAIRE

Installation d'un compteur électrique (tarif jaune) au Groupe Scolaire des Myrtilles

Jean Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date des 16 janvier 2011 portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1^{er} : Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT, Maire de la Ville de MENNECY, accepte le contrat pour l'installation d'un compteur électrique (tarif jaune) au Groupe Scolaire des Myrtilles (suivant projet ci-annexé), à intervenir entre la Ville de MENNECY et Electricité Réseau Distribution France «ERDF» - 3, place Arthur Chaussy, PB 50 à MELUN Cedex (77002).

Article 2 : Cette prestation sera réalisée pour un montant de CINQ CENT QUARANTE HUIT EUROS ET TROIS CENTS TOUTES TAXES COMPRISES (548,03 € TTC).

Article 3 : Monsieur le Maire de Mennechy et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente Décision du Maire, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur Municipal.

La présente Décision du Maire sera annexée au registre des Décisions du Maire de la Ville de MENNECY.

Fait à MENNECY, le 2 février 2011

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennechy
1^{er} Vice Président de la Communauté
de Communes du Val d'Essonne

66

DELIBERATION	N°1 du 04.02.11
OBJET	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-8,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur,

VU le projet de règlement intérieur joint en annexe,

APRES DELIBERATION,

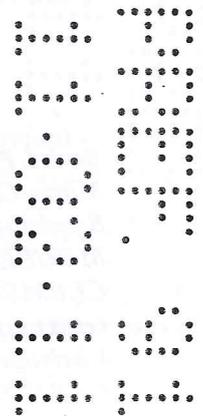
ADOpte le règlement intérieur du Conseil Municipal, tel qu'annexé à la présente délibération.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE



ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 5
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



GG

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

Séance du 4 février 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pourvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX*

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°2 du 04.02.11
OBJET	MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE DEUX COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22,

VU l'intérêt de modifier le champ de compétences de certaines commissions municipales

CONSIDERANT que les modifications qui sont apportées n'affectent pas la représentation proportionnelle des groupes au sein desdites commissions.

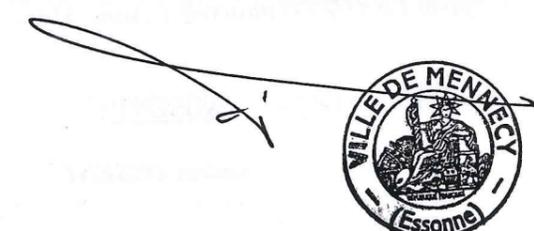
Après délibération,

DECIDE de modifier la dénomination des commissions municipales suivantes :

- la Commission Vie Scolaire, Périscolaire, Jumelage, Jeunesse devient **Commission Vie Scolaire, Périscolaire, Jeunesse,**
- la Commission Petite Enfance, Affaires Sociales, Personnes Agées devient **Commission Petite Enfance, Affaires Sociales, Personnes Agées, Jumelage,**

PRECISE que la composition de ces commissions est identique à celle votée lors de la séance du 16 janvier 2011.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

GG

GG

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

Séance du 4 février 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Anré PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pourvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX*

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°3 du 04.02.11
OBJET	GARANTIE TOTALE D'EMPRUNT ACCORDEE A L'ATHEGIENNE S.A. D'HLM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2252 et L.2252-2,

VU le Code monétaire et financier et son article R.221-19,

VU le Code civil et son article 2298,

VU l'avis de la Commission des Finances du 24 janvier 2011,

CONSIDERANT que la Société d'HLM L'ATHEGIENNE sise 108, rue des Plantes – BP17 (91201) Athis-Mons Cedex 01 a sollicité de la Caisse des Dépôts & Consignations un emprunt d'un montant de 506.735,00 € (cinq cent six mille sept cent trente cinq euros), représentant le PLUS mentionné à la délibération, ci-annexée, de son Conseil d'Administration amené à délibérer le 10 décembre 2010, en vue d'une opération d'acquisition et de réhabilitation de 6 logements locatifs sociaux sis, 6 Place de l'école de la Verville (91540) Mennecy,

CONSIDERANT que la Société d'HLM L'ATHEGIENNE doit obtenir la garantie totale par la Commune de cet emprunt,

APRES DELIBERATION,

Article 1 - la Commune de Mennecy accorde sa garantie totale pour le remboursement de la somme de 506.735,00 € (cinq cent six mille sept cent trente cinq euros), que la Société d'HLM L'ATHEGIENNE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Ce prêt est destiné à financer le PLUS mentionné à la délibération, ci-annexée, de son Conseil d'Administration amené à délibérer le 10 décembre 2010, en vue d'une opération d'acquisition et de réhabilitation de 6 logements locatifs sociaux sis, 6 Place de l'école de la Verville (91540) Mennecy.

Article 2 - les caractéristiques du prêt de 506.735,00 € consenti par la Caisse des Dépôts & Consignations sont les suivantes :

- Echéances : annuelles
- Durée totale du prêt : 25 ans (prêt sans préfinancement)
- Différé d'amortissement : néant
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35%
- Taux annuel de progressivité : 0%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

66

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

**Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pourvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX**

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

66

Ce taux est susceptible d'être actualisé à la date d'établissement du contrat de prêt en cas de variation de cet index de référence.

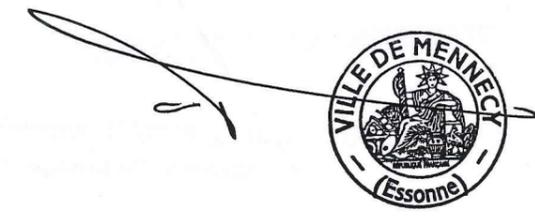
Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 – au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts & Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 – le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 – le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts & Consignations et la Société d'HLM L'ATHEGIENNE.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE



ADOPTE A L'UNANIMITE

**POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1**



66

DELIBERATION	N°4 du 04.02.11
OBJET	PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L212-6 du Code de l'environnement,

VU le document de planification élaboré de manière collective (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour un périmètre hydrographique cohérent de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau,

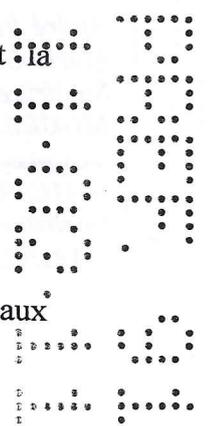
CONSIDERANT l'élaboration du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) par la Commission Locale de l'Eau et de son adoption par la dite Commission en date du 15 septembre 2010,

VU l'avis de la commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Sécurité et Bâtiment du 24 janvier 2011

CONSIDERANT que le territoire du SAGE concerne 681 communes dont la commune de MENNECY,

CONSIDERANT que l'avis porte sur deux documents constitutifs du projet de SAGE :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) permettant d'atteindre une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau.
- Le règlement définissant les priorités d'usage de la ressource en eau et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



APRES DELIBERATION,

EMET un avis favorable sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés.

Dit que cet avis sera transmis à la Commission Locale de l'Eau

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



15001105

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

Séance du 4 février 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pourvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX*

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°5 du 04.02.11	20110022
OBJET	PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION (PPRI) DE LA VALLEE DE L'ESSONNE	66

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,

VU la loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 (loi Barnier) relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 (loi Bachelot) relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages,

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-12,

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2009-DDEA-SE n°097 du 10 avril 2009 prescrivant l'établissement du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la Vallée de l'Essonne dans les départements du Loiret, de Seine-et-Marne et de l'Essonne et qui prévoit de le soumettre, pour avis, aux organes délibérant des personnes associées,

VU le courrier du Préfet en date du 13 janvier 2011 sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur le projet de PPRI de la Vallée de l'Essonne,

CONSIDERANT que le projet de PPRI est présenté aux 35 communes riveraines de l'Essonne dont la Commune de Mennecy fait partie,

CONSIDERANT que l'avis porte sur cinq documents constitutifs du projet de PPRI :

- La notice de présentation
- Le règlement
- La cartographie des enjeux
- La cartographie des aléas
- La cartographie des zones réglementaires

APRES AVIS de la Commission Urbanisme, Travaux, Voirie, Sécurité et Bâtiments en date du 24 janvier 2011,

APRES DELIBERATION

EMET un AVIS FAVORABLE au projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) avec les réserves suivantes :

- modifier la cartographie n°3 des enjeux selon le plan annexé à la présente délibération et prendre en compte l'urbanisation de la parcelle concernée,
- réactualiser les autres documents constitutifs du PPRI.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Maire de Mennecy

1^{er} Vice Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

Séance du 4 février 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Étaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRÉSENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pourvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX*

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°6 du 04.02.11
OBJET	VENTE PAR LA COMMUNE D'UN TERRAIN SITUE LE LONG DES AQUEDUCS - 13, CHEMIN DE LA MANUFACTURE A MENNECY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et L.2241-2,

VU la propriété communale située 13, chemin de la Manufacture à Mennecy, cadastrée A n°944, d'une contenance cadastrale de 2 349 m², acquis le 13 mai 1992 lors de la vente par les consorts MILLOTS,

CONSIDERANT la demande du Conseil Général de l'Essonne d'acquérir la parcelle cadastrée A n°944 d'une superficie de 2 349 m² située 13, chemin de la Manufacture à Mennecy à l'euro symbolique compte tenu des Espaces Naturels Sensibles,

CONSIDERANT que cette parcelle jouxte les marais de la Basse Vallée de l'Essonne,

CONSIDERANT que ce terrain est laissé à l'abandon et est en friche,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie- Sécurité et Bâtiments en date du 24 janvier 2011,

VU l'avis de la Commission des Finances, en date du 24 janvier 2011,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la cession gratuite au Conseil Général de l'Essonne de la parcelle cadastrée A n°944 d'une superficie de 2 349 m² située 13, chemin de la Manufacture à Mennecy à l'euro symbolique relative aux Espaces Naturels Sensibles et jouxtant les marais de la Basse Vallée de l'Essonne.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette procédure, notamment la promesse de vente et l'acte notarié, et cela jusqu'à leur aboutissement.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

Séance du 4 février 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pourvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°7 du 04.02.11
OBJET	ACQUISITION DES ESPACES EXTERIEURS DESTINES AU STATIONNEMENT - CENTRE COMMERCIAL DE LA VERVILLE VILLEROY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU l'avis de la Commissions Urbanisme-Travaux-Voirie-Sécurité et Bâtiments en date du 24 janvier 2011

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 24 janvier 2011,

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir les espaces extérieurs destinés au stationnement du Centre Commercial de la Verville Villeroy à l'euro symbolique afin de les réaménager et les embellir,

CONSIDERANT le procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle de la SCI VERVILLE VILLEROY sise Centre Commercial de la Verville Villeroy en date du 19 mai 2010 donnant leur accord de cession à la Commune de Mennecy des espaces extérieurs destinés au stationnement à l'euro symbolique,

CONSIDERANT le procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des copropriétaires de l'immeuble sis Centre Commercial de la Verville Villeroy en date du 27 mai 2010 décidant de céder à la Commune de Mennecy les espaces extérieurs destinés au stationnement du Centre Commercial de la Verville Villeroy à l'euro symbolique,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'acquisition par la Commune des espaces extérieurs destinés au stationnement du Centre Commercial de la Verville Villeroy à l'euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente correspondante et tous actes et documents ultérieurs et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'aboutissement complet de la procédure d'acquisition par la Commune.

DIT que la somme nécessaire et les frais annexes seront inscrits en dépenses au Budget Primitif 2011.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



45001105

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

Séance du 4 février 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pourvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX*

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

20110025 GG

DELIBERATION	N°8 du 04.02.11
OBJET	CONVENTION D'ACCUEIL D'UN ENFANT HANDICAPE A L'ALSH Maternel et primaire A INTERVENIR ENTRE LA COLLECTIVITE, L'ASSOCIATION VAINCRE L'AUTISME et la FAMILLE MORLON GIMENEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

VU le décret 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L227-4 du code de l'action sociale et des familles qui dit que le projet éducatif de la structure prend en compte les spécificités de l'accueil de l'enfant handicapé,

VU l'instruction n°03.020JS du 23 janvier 2003 pour l'application de la réglementation relatives aux centres de vacances, de loisirs et de placements de vacances à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs

VU la circulaire 2003-135 du 9 septembre 2003 relatif à l'accueil en collectivité des enfants ou adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période,

VU la loi du 11 février 2005 (art.2 L114-2) obligeant les collectivités locales à mettre en œuvre l'obligation prévue à l'article L114-1 en vue notamment d'assurer l'accès de l'enfant de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population,

VU le décret n° 2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et modifiant le code d'action des familles,

VU l'arrêté du 22 septembre 2006 relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs

VU l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueil sans hébergement et en accueil de scoutisme,

VU l'arrêté du 13 février 2007 relatif aux seuils mentionnés aux articles R 227-14, R227-17 et 227-18 du code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté du 20 mars 2007 pris pour l'application des dispositions des articles R 227-12 et R 227-14 du code d'action sociale et des familles,

VU le Règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Ville de Mennecy, adopté par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2010,

VU l'avis de la commission vie scolaire, périscolaire, jumelage, jeunesse du 24 janvier 2011

VU le projet de convention joint en annexe,

APRES DELIBERATION

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération entre la commune de Mennecy, l'association VAINCRE L'AUTISME et la famille MORLON GIMENEZ.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1
Ne prend pas part au vote : 1



GG

GG

25001105

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

Séance du 4 février 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

20110026
66

DELIBERATION	N°9 du 04.02.11
OBJET	CONVENTION 142-2010 D'AIDE A L'INVESTISSEMENT A INTERVENIR ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA VILLE DE MENNECY CONCERNANT L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE OPTIMISANT LES OUTILS A L'ALSH JOSEPH JUDITH

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire CNAF du 19 avril 2006 relative aux critères de répartition et d'utilisation des enveloppes relatives à la politique « enfance » et de temps libre

Vu la circulaire de la CNAF du 22 juin 2006 relative aux contrats « enfance et jeunesse »

Vu la décision de la commission D'action sociale du 10 juin 2010

Vu l'avis de la commission vie scolaire, périscolaire, jumelage, jeunesse du 24 janvier 2011

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 24 janvier 2011,

CONSIDERANT l'intérêt de la collectivité à être subventionnée en investissement sur sa structure ALSH Joseph Judith

APRES DELIBERATION,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention 142-2010 avec la Caisse d'Allocations Familiales et tout document se rapportant à ce dossier.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



66

66

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

Séance du 4 février 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pourvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX*

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°10 du 04.02.11
OBJET	DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

VU le Schéma Départemental des enseignements artistiques,

VU l'avis de la Commission Culture, Sports, Vie Associative date du 24 janvier 2011,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 24 janvier 2011,

CONSIDERANT que la Ville de Mennecy peut solliciter une subvention pour le fonctionnement de son conservatoire municipal auprès du Conseil Général de l'Essonne,

APRES DELIBERATION,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention pour le fonctionnement de son conservatoire municipal auprès du Conseil Général de l'Essonne.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice courant

DIT que les recettes sont prévues au budget 2011.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



75001105
33

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

Séance du 4 février 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX*

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

20110028
GG

DELIBERATION	N°11 du 04.02.11
OBJET	ACTUALISATION DE LA TARIFICATION CONCERNANT LA VENTE DE BOISSONS A L'ESPACE CULTUREL JEAN-JACQUES ROBERT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2010

VU l'avis de la Commission Culture, Sports, Vie Associative en date du 24 janvier 2011,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 24 janvier 2011,

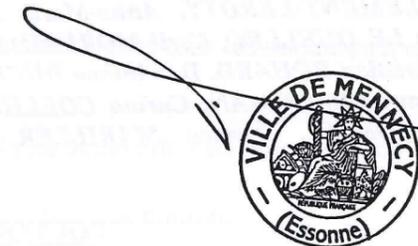
VU l'annexe portant sur la tarification de la vente de boissons, ci-jointe.

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs concernant la vente de boissons à l'Espace Culturel Jean-Jacques Robert

APRES DELIBERATION,

DECIDE l'actualisation de la tarification concernant la vente de boissons à l'Espace Culturel Jean-Jacques Robert, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY
1^{er} Vice Président de la CCVE



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

GG

GG

85001105
-33

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

Séance du 4 février 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRÉSENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAF, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX*

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

20110029
66

DELIBERATION	N°12 du 04.02.11
OBJET	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE POUR ACQUISITION DE MATERIEL ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1 et L 2121-29,

VU l'acquisition de matériel et instruments de musique d'une valeur prévisionnelle 10 861,88 € HT, soit 12 990.80 € TTC,

VU l'avis de la Commission Culture, Sports, Vie Associative en date du 24 janvier 2011,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 24 janvier 2011,

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Général de l'Essonne pour l'acquisition de matériel et instruments de musique, en respectant les conditions et critères d'éligibilité fixés par l'Assemblée Départementale,

APRES DELIBERATION,

SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Essonne la subvention correspondant à l'acquisition de matériel et instruments de musique à hauteur de 44 % du montant H.T. soit 4 779.23 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice courant.

DIT que les recettes seront prévues au budget de l'exercice courant

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



66

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

Séance du 4 février 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°13 du 04.02.11
OBJET	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE POUR ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA SALLE DE SPECTACLE J.J ROBERT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-1 et L.2121-29

CONSIDERANT l'estimation du matériel d'une valeur prévisionnelle de 13 805,90 € HT soit 16 511,86 € TTC

VU l'avis de la commission Culture, Sports, Vie Associative en date du 24 janvier 2011,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 24 janvier 2011,

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Général de l'Essonne pour l'acquisition de matériel, en respectant les conditions et critères d'éligibilité fixés par l'Assemblée Départementale,

APRES DELIBERATION,

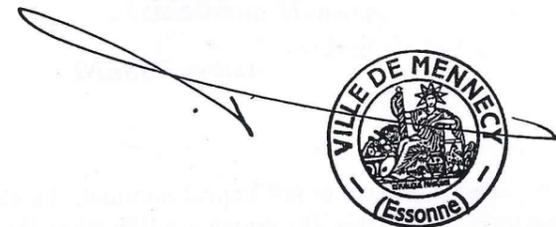
SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Essonne la subvention correspondant à l'acquisition de matériel à hauteur de 54 % du montant H.T, soit 7 455,18€.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice courant.

DIT que les recettes seront prévues au budget de l'exercice courant

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
1^{er} Vice Président de la CCVE



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1

66

66

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

Séance du 4 février 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MCULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GUIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pourvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX*

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION	N°14 du 04.02.11
OBJET	ORGANISATION DES 3EMES JOURNEES PREVENTION SECURITE A DESTINATION DE LA JEUNESSE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

CONSIDERANT la décision validée en séance plénière du CLSPD du 10 avril 2009, au cours de laquelle la Municipalité a exprimé le souhait de développer la lutte contre les comportements à risques en engageant des actions préventives,

CONSIDERANT la nécessité de sensibiliser, notamment les collégiens et lycéens, sur les comportements à risques faisant suite à une consommation anormalement élevée de drogue et/ou d'alcool,

CONSIDERANT le souhait de la municipalité d'apporter sa contribution à la prévention routière et la lutte contre les accidents de la route,

CONSIDERANT le besoin de lutter contre toutes sortes de nuisances et déviances consécutives à des consommations inadaptées d'alcools et/ou de produits stupéfiants,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 24 janvier 2011,

APRES DELIBERATION,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires auprès des différents partenaires pour la réalisation de cette manifestation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

Séance du 4 février 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

*Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pourvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX*

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

66

DELIBERATION	N°15 du 04.02.11
OBJET	CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT SPECIALISE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A TEMPS NON COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet à compter du 1^{er} mars 2011,

VU l'avis de la Commission des Finances du 24 janvier 2011,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de procéder à la création d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet à compter du 1^{er} mars 2011, à raison de 5h hebdomadaires.

PRECISE que dans le cas où le recrutement d'un agent titulaire serait infructueux, l'agent non titulaire sera rémunéré sur la base de l'indice brut : 380, indice majoré : 350.

DIT que les dépenses inhérentes à cette création seront prévues au budget communal 2011.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY
1^{er} Vice Président de la CCVE

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 1



66

66

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 30

Date de convocation : 28 janvier 2011

Séance du 4 février 2011

L'an deux mille onze, le 4 février à dix-huit heure trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULE, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD.

POUVOIRS :

**Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sylvie PERUZZO pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX**

ABSENT :

Audrey OSSENI

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Serge RAYNEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

VILLE DE MENNECY

Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY CEDEX

Tel: 01 69 90 80 30

Fax: 01 64 57 00 41

JPDC/GG/SDG/-11

www.mennechy.fr

Mennechy, le 28 janvier 2011

**Chère Collègue,
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale :

**Le vendredi 4 Février 2011 à 18h30
Salle du Conseil Municipal**

INFORMATIONS :

■ Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 1) LD 22 10 329 61 Décision du Maire portant acceptation d'une convention de mise à disposition d'une structure sportive entre le lycée Marie Laurencin et la ville
- 2) LD 22 10 329 62 Décision du Maire portant acceptation d'une convention de mise à disposition d'une structure sportive entre le collège du Parc de Villeroy et la ville
- 3) LD 22 10 347 65 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat d'entretien annuel pour les stations d'épuration situées au complexe sportif JJ Robert à intervenir avec la société OBIO Environnement
- 4) LD 22 10 347 66 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de maintenance pour le sas de la mairie Monique Sallet à intervenir avec la société DEIFI
- 6) LD 22 10 347 67 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat d'assistance en vue d'obtenir l'autorisation d'un établissement recevant du public à intervenir avec le bureau VERITAS
- 7) LD 22 10 347 68 Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de maintenance du progiciel MARCO à intervenir avec la société AGYSOFT
- 8) LD 22 10 348 70 Décision du Maire portant attribution d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation du diagnostic de l'accessibilité des établissements recevant du public, de la voirie et des espaces verts de la ville à la société SAS QUALICONSULT SECURITE
- 9) LD 22 10 348 71 Décision du Maire portant attribution d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de matériels micro-informatiques et de périphéries associées pour la ville avec la SAS INMAC WSTORE
- 10) LD 22 10 351 72 Décision du Maire portant autorisation de réforme des matériels hors d'usage affectés au Centre Technique Municipal listés en annexe

■ Approbation du procès verbal du conseil municipal du 5 novembre 2010

■ Liste des marchés conclus en 2010

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

- 1) Règlement Intérieur du Conseil Municipal
- 2) Modification de dénomination de deux commissions municipales

II. EXECUTION BUDGETAIRE

Rapporteur : Claude GARRO

- 3) Garantie d'emprunt pour L'ATHEGIENNE S.A d'H.L.M (6 Place de la Verville)

III. URBANISME-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

- 4) Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés (SAGE)
- 5) Avis sur le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation (PPRI) de la Vallée de l'Essonne
- 6) Vente par la commune d'un terrain situé le long des aqueducs – 13 chemin de la Manufacture à MenneCY
- 7) Acquisition des espaces extérieurs destinés au stationnement - Centre Commercial de la Verville

IV. ACCUEIL DE LOISIRS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES

Rapporteur : Sylvie PERUZZO

- 8) Convention tripartite pour l'accueil d'un enfant handicapé au sein de l'ALSH maternel et primaire
- 9) Convention d'aide à l'investissement à intervenir entre la commune et la CAF pour l'achat de matériel informatique optimisant les outils à l'ALSH Joseph Judith

V. SPORTS-CULTURE

Rapporteur : Annie PIOFFET

- 10) Demande de subvention de fonctionnement du conservatoire municipal au Conseil Général de l'Essonne
- 11) Actualisation de la tarification concernant la vente de boissons à l'Espace Culturel Jean-Jacques Robert
- 12) Demande de subvention au Conseil Général de l'Essonne pour l'acquisition de matériel et instruments de musique
- 13) Demande de subvention au Conseil Général de l'Essonne pour l'acquisition de matériel pour la salle de spectacle JJ Robert

Adresse postale : Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY Cedex

République française - Département de l'Essonne - Arrondissement d'Evry - Canton de MenneCY

GG

VI. SECURITE- PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rapporteur : Romain BOSSARD

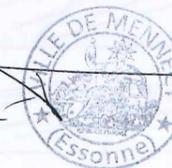
- 14) Demande de subvention pour les Journées Prévention Sécurité à destination de la Jeunesse (JPSJ) 2011 auprès du Conseil Général de l'Essonne, à la Préfecture et à la CCVE

VII. RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Xavier DUGOIN

- 15) Création d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY
1^{er} Vice-Président de la CCVE



BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),

Agissant en qualité de

Donne pouvoir pour me représenter à

Lors du Conseil Municipal du

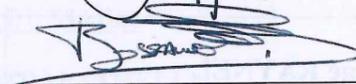
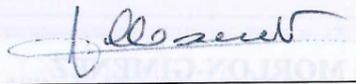
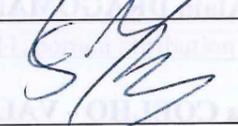
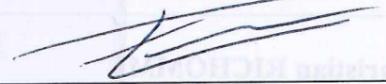
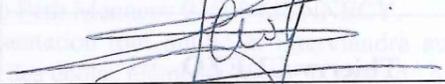
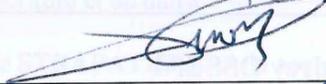
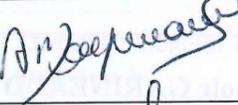
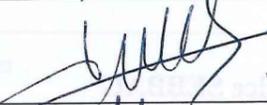
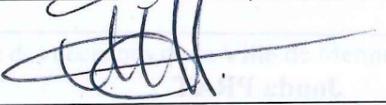
Date et signature :

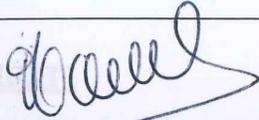
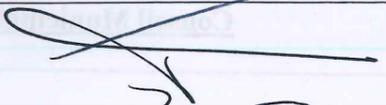
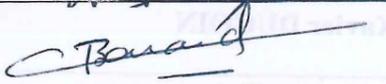
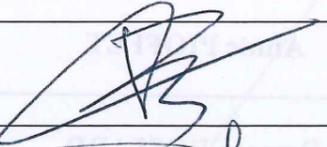
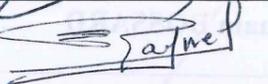
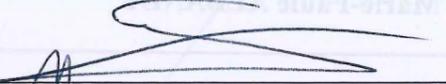
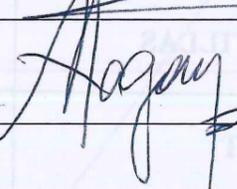
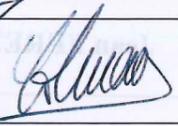
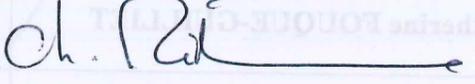
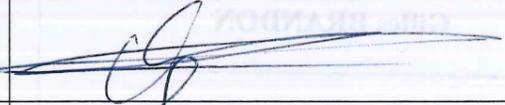
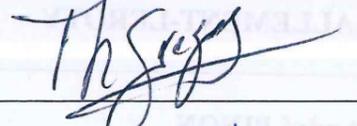
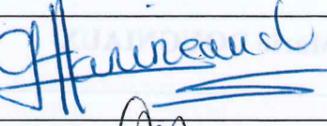
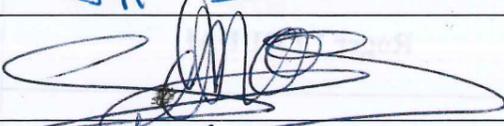
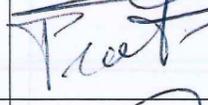
Adresse postale : Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY Cedex

République française - Département de l'Essonne - Arrondissement d'Evry - Canton de MenneCY

FEUILLE DE PRESENCE

Conseil Municipal du 4 Février 2011

Prénoms NOMS	SIGNATURES
Xavier DUGOIN	
Annie PIOFFET	
Romain BOSSARD	
Marie-Paule ALBANET	
Marie-Claire CUTILLAS	
Jean FERET	
Catherine FOUQUE-GUILLIET	
Gilles BRANDON	
Sandrine LALLEMENT-LEROTY	
André PINON	
Anne-Marie DOUGNIAUX	
Roger LEDUDAL	
Patricia MOULÉ	
Alain LE QUELLEC	
Corinne SAUVAGE	absente (pouvoir)
Cyril MOREAU	

Elisabeth VASSEUR	
Jean-Philippe DUGOIN	
Sylvie PERUZZO	absente (pouvoir)
Christian BOUARD	
Dominique DUCHOSAL	
Serge RAYNEL	
Stéphanie MORLON-GIMENEZ	
Alain DRAGOMAN	
Carina COELHO - VALENTE	
Christian RICHOMME	
Damien MARILLER	
Thierry GUEZO	
Audrey OSSENI	absente
Nicole GARINEAUD	
Alice SEBBAG	
Jouda PRAT	
Claude GARRO	